

## Tribunal. Saint-Lô

# Vols dans des établissements scolaires

**LES QUATRE** jeunes hommes qui se tiennent à la barre du tribunal de Coutances n'ont pas le profil de ceux qui sont habituellement jugés pour des vols. L'un est technicien, deux autres intègrent des écoles d'ingénieurs, le quatrième est en licence de chimie et il travaille comme serveur. Aucun n'est installé dans la délinquance.

« Comme dans un jeu »

Le 12 mars dernier, dans la nuit, ils ont remarqué qu'une porte du collège Lavalley de Saint-Lô était ouverte. Ils sont entrés, ils se sont promenés dans l'établissement et ils ont empli leurs sacs de divers objets sans grande valeur, comme des cartouches d'encre, des rouleaux d'adhésifs, des balles de ping-pong, des brosses à dents. Ils ont trouvé ça très excitant, et ont recommencé les week-ends suivants, en entrant par effraction, à l'Institut d'Agneaux, au collège du Bon-Sauveur et au Lycée Le Verrier.

La série s'est achevée là, le 3 avril, car le gardien a repéré l'intrusion et a appelé la police qui a arrêté deux jeunes sur place, les deux autres un peu plus tard.

Les uns après les autres disent qu'ils n'avaient pas conscience de commettre des délits, ils n'ont pas pensé qu'ils pouvaient se faire prendre. « On était comme dans un jeu », dit l'un. Ils expliquent avoir aimé l'adrénaline qui monte lors de ces expéditions. Ils n'ont pas agi pour se faire de l'argent, ils n'ont pas cherché à vendre les objets dérobés. Leur vocabulaire est celui des jeux vidéo, ils parlent de trophées, ils se sont même filmés pour conserver des souvenirs.

### Immaturité

Magistrats et avocats ont constaté l'immaturité de ces jeunes de 19, 20, 22 et 26 ans, qui ont par ailleurs un parcours scolaire sans faute. Les avocates de la défense s'interrogent sur les effets du confinement, dont beaucoup de jeunes ont souffert. Elles expliquent qu'ils ont compris en garde à vue qu'ils avaient commis des délits et qu'ils sont très inquiets de la décision du tribunal.

Les réquisitions du parquet ont finalement été suivies : les quatre jeunes écopent de peines de travaux d'intérêt général.